

**KIT REGIONAL de DIAGNOSTIC des AVORTEMENTS PETITS RUMINANTS :
FICHE D'ACCOMPAGNEMENT DES PRELEVEMENTS 2023**

Elevage concerné (Nom, Prénom, Adresse)

N° de cheptel _ _ _ _ _ Vétérinaire Sanitaire

Commémoratifs :

Nombre de femelles mises à la reproduction dans le lot :

Nombre d'avortements recensés - dans les 3 derniers jours :

- dans les 3 derniers mois dans ce lot :

N° Femelles ayant avorté : _ _ _ _ _ Date d'avortement : _ / _ / 20_ _

Stade de gestation : Commentaires :

Prélèvements joints (1) :

Avortées : Tube sec Tube EDTA Ecouvillon vaginal Placenta Avorton

Congénères : Tube sec Tube EDTA Nombre : ____ (Veiller à les identifier dans le tableau ci-dessous)

Analyses demandées et techniques préconisées :

Animal	Maladies recherchées (techniques préconisées)	Prix public (Tarif non adhérent) 2023	Prise en charge FRGDS NA(2)	Prise en charge complément (CD19/GDS)	Reste à charge éleveur adhérent GDS
<input checked="" type="checkbox"/> Analyses directes sur avortée					
Avortée n°0	Fièvre Q (PCR) Chlamydie (PCR) Toxoplasmose (PCR sur avorton) Salmonellose, Listériose et Mycoses (Bactério)	76.79 € (sans avorton ni organes) à 120.73 € HT	60.00 € HT	1.79 € à 45.73 € HT /animal avorté	15,00€ HT/ animal avorté
<input type="checkbox"/> Analyses indirectes sur avortée et congénères en cas d'échec du diagnostic direct (cocher si souhaité)					
0- 1- 2- 3- 4-	Fièvre Q (Elisa Ac) Chlamydie (Elisa Ac) Toxoplasmose (Elisa Ac) Salmonellose (ARL)	28.56€ HT par animal complémentaire	27.56€ HT	/	1.00€ HT par animal prélevé
Autres analyses avec prise en charge à 50% GDS et CD19 (entourer l'animal ciblé pour chaque analyse)					
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> Anaplasmose (PCR sang EDTA)	38.07 € H.T.	NON		19.03€ H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> Anaplasmose (Elisa)	15.55 € H.T.			7.77 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> Border Disease Ac (Elisa Ac)	10.13 € H.T.			5.06 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> Border Disease (PCR sur avorton)	27.80 € H.T.			13.90 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> Ehrlichiose (IFI)	26.97 € H.T.			13.48 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> Ehrlichiose (PCR sang EDTA)	38.07 € H.T.			19.03 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> FCO (PCR)	44.52 € H.T.			22.26 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> FCO (Elisa)	7.30 € H.T.			3.65 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> Leptospirose (PCR)	39.98 € H.T.			19.99 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> Leptospirose (IFI ou MAT)	26.97 € H.T.			13.48 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> SBV (ELISA)	15.95 € H.T.			7.97 € H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> SBV (PCR)	41.42 € H.T.			20.71€ H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> autres :	€ H.T.			€ H.T.
0-1-2-3-4	<input type="checkbox"/> autres :	€ H.T.			€ H.T.

Les analyses seront effectuées par le laboratoire sous réserve que les prélèvements adéquats soient joints et en bon état de conservation. La prise en charge par le GDS dans le cadre de la Caisse de Solidarité Régionale sera effective suite à la visite du vétérinaire sanitaire dans l'exploitation si les seuils d'intervention sont atteints, si l'éleveur est cotisant et à jour du paiement de ses cotisations (se référer au dos du document pour plus de détails).

Date : _ _ / _ _ / 20_ _ **Signatures :** L'éleveur Le vétérinaire sanitaire

(1) Merci de cocher la case correspondante

(2) **La prise en charge est limitée à 3 dossiers sur 12 mois par élevage**

Seuils d'intervention : 2 situations identifiées

- ✓ Avortements rapprochés dans le temps : à partir de 3 avortements sur 3 jours ou moins, quelle que soit la taille du cheptel
- ✓ Avortements espacés sur une période maximale de 3 mois, par lot de reproduction et sur la période de mise-bas :
 - Moins de 250 animaux : à partir de 4% d'avortements (soit 2 avortements dans un lot de 50 animaux+ 1 avortement par tranche de 25 femelles)
 - Plus de 250 animaux : à partir du 10^{ème} avortement

Maladies faisant l'objet d'une prise en charge dans le cadre de la Caisse de Solidarité Régionale

- ✓ Salmonellose, Listériose et Mycoses
- ✓ Chlamydie
- ✓ Fièvre Q
- ✓ Toxoplasmose

Modalités de diagnostic (technique à privilégier, matrice)

Dans le cadre du diagnostic direct, les matrices disponibles sont l'avorton, le placenta et l'écouvillon vaginal. L'idéal est de privilégier l'avorton quand ce dernier est disponible (à défaut, le placenta). Pour le diagnostic indirect, on retient le tube sec.

Tableau récapitulatif

Affections suspectées*	Stade de gestation préférentiel de l'avortement	Analyse à privilégier	Matrices possibles
Anaplasmose	dernier tiers	PCR	Avorton, placenta ou tube EDTA
Border Disease	Tout stade	PCR	Avorton ou tube EDTA
Campylobacter	dernier tiers	PCR	Écouvillon vaginal
Chlamydie	Fin de gestation	PCR	Avorton, placenta ou écouvillon vaginal
Ehrlichiose	dernier tiers	PCR	Avorton, placenta ou tube EDTA
Fièvre Q	Fin de gestation	PCR	Avorton, placenta ou écouvillon vaginal
Leptospirose	A partir du 4 ^{ème} mois	PCR	Avorton (reins) ou tube EDTA
Mycoses	dernier tiers	Mycologie (culture)	placenta in utero ou avorton (estomac)
Salmonellose, Listériose	A partir du 3 ^{ème} mois	Bactériologie	Avorton, placenta ou écouvillon vaginal
Toxoplasmose	Quel que soit le stade	PCR	Avorton (tête) ou placenta

* Les recherches de la brucellose ne figurent pas dans ce tableau car cette maladie fait l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de la police sanitaire.

Dans tous les cas, les prélèvements devront être identifiés et acheminés rapidement (idéalement moins de 24 heures), dans un emballage étanche, sous couvert du froid et avec cette fiche d'accompagnement.

Les grands principes retenus face à un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- ✓ Rechercher l'agent pathogène sur la femelle ayant avorté et/ou l'avorton dans la mesure où, pour l'agent concerné, il est admis ou démontré que l'excrétion peut être concomitante de l'avortement. **C'est l'objet de cette fiche de diagnostic direct avec une prise en charge de la Caisse régionale nouvelle Aquitaine.**
- ✓ Rechercher les anticorps chez les femelles ayant avorté depuis plus de 15 jours ou leurs congénères. L'échantillon pourra être complété par des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction compatibles avec l'intervention de l'agent pathogène (retours tardifs, métrites...) sans oublier les mères de mort-nés.
- ✓ **Un reste à charge maximal de 20€ par dossier pour l'éleveur sur le kit de base et une aide complémentaire à 50% pour toutes les analyses complémentaires jugées pertinentes par votre vétérinaire grâce au Conseil Départemental !**

Contactez votre GDS pour connaître les modalités de prise en charge départementale spécifique en cas de pertes conséquentes (>10% de l'effectif).